



SYNDICAT DU VAL DE LOIRE  
Parc d'activités de St Porchaire  
29, rue Lavoisier  
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : [accueil@svl79.fr](mailto:accueil@svl79.fr)

# Comité Syndical Du 4 Décembre 2019

Procès-Verbal

**Le 4 Décembre 2019**, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 18 novembre 2019, s'est assemblé dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Saint Porchaire, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

**Présents (35 Titulaires et Suppléants) :**

Mme REGNIER Dominique, Présidente

M. VERGNAULT Yannick, Vice-Président

Mme et M. MORIN Yves, BREGEON Emile, BROCHARD Jacques, DUFAURET Josette, MARQUOIS Cécile, PANNETIER Michel, RENAUDET Gilles, QUINTY Tony, AUBINEAU Jacky, BODIN Jean-Pierre, INGREMEAU Dorothée, BETEAU Christian, GUILLOTEAU Guy, RIOLON Patricia, MOREAU Daniel, AIRAUD Leopold, BILLY Jacques, GUILLET Jean-Marie, POIRIER Pascal, LOPES Nelson, GUILLOTEAU Michel, GRIMAULT Jean-Paul, GODET Jean-Pierre, COUSSEAU Jean-Marie, SIMONNEAU Jean, ECHASSERIAU Viviane, MAROLLEAU Serge, COPPET Jacques, AUDOUIT Gérard, BONNET David, DEHAY Christophe, BOULORD Gérard, GRIMAULT Willy.

**Pouvoirs (2) :**

LOISEAU Joel pouvoir à COUSSEAU Jean Marie, BREMOND Philippe pouvoir à SIMONNEAU Jean.

**Absents-Excusés :**

Mme et M. BERNIER Jean-Michel, MOREAU Jean-François, BONNIN Luc, TRICOT Dominique, DAVID Michel, GUILBARD Thierry, GOBIN Jean-Marc, BOCHE Patrice, POINT Serge, FAZILLEAU Stanislas, FREROT Jean-Pierre, MOENS Philippe, PAULIC Claire, BOUTIN Patrick, MERCERON Jean Marie, ERISSE Sébastien, ROBINSON Sharyn, PALLUAU Joële, AUBRIT Nicole, NIORT Emmanuel.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	35
Nombre de suffrages exprimés	37

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.

Mme DUFAURET Josette est désignée comme secrétaire de séance.

## **1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 9 Octobre 2019**

Le compte-rendu de la réunion du 9 Octobre 2019 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

**Le compte-rendu du Comité Syndical du 9 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **2 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2020 (voir document joint).

### **Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :**

- Maintien du prix de l'abonnement.
- Augmentation du prix du m3 de 2 centimes d'euros chaque année.
- Près de 25 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 53 % des investissements.
- Une durée de désendettement contenue à moins de 7 ans en 2023.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

- ↳ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2020.**

### 3 – Fixation du prix de l'eau pour 2020

#### Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 13 Novembre 2019, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2020.

**Après en avoir discuté, le Bureau Syndical propose l'évolution suivante pour l'année 2020 :**

- **Maintien des tarifs d'abonnement.**
- **Hausse de 2 centimes du prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble des tarifs de consommation.**

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT proposé par le Bureau au Comité
- Abonnement ordinaire :	35,00 € / semestre	35,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement borne de puisage :	125,00 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 € / semestre	1.094,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,06 € / m <sup>3</sup>	1,08 € / m <sup>3</sup>
- Consommation tarif industriel :	0,85 € / m <sup>3</sup>	0,87 € / m <sup>3</sup>
- Ventes en gros :	1,38 € / m <sup>3</sup>	1,40 € / m <sup>3</sup>

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m<sup>3</sup> évoluerait de la sorte :

Désignation	Facture 2019	Facture 2020	% 20/19
Abonnement ordinaire :	70,00 €	70,00 €	0,0 %
Consommation - 120 m <sup>3</sup> :	127,20 €	129,60 €	+ 1,9 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m <sup>3</sup> :	36,00 €	36,00 €	0,0 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>233,20 €</b>	<b>235,60 €</b>	
<b>TVA 5,5 %</b>	<b>12,83 €</b>	<b>12,96 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>246,03 €</b>	<b>248,56 €</b>	
Prix moyen TTC au m <sup>3</sup>	<b>2,05 €</b>	<b>2,07 €</b>	<b>+ 1,0 %</b>

La facture d'eau potable type 120 m<sup>3</sup> de 2020 se retrouverait encore inférieure de 8,54 € par rapport à celle de 2014, début du mandat actuel du Comité Syndical.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

- ☞ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2020 présentés ci-dessus.**

## 4 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 13 Novembre 2019, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2020 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	Tarif 2019 HT	Tarif 2019 HT Proposé par le Bureau au Comité
- Branchements réalisés par VEOLIA :	Devis HT	Devis HT
- Branchements réalisés dans le cadre d'opérations de travaux du SVL	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) :	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écart :	2.473 € + 26 €/ml (au-delà de 30ml)	2.532 € + 26 € / ml (au-delà de 30 ml)
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	Pris en charge par le SVL  1.598 €	Pris en charge par le SVL  1.636 €
- Modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Renforcement de conduite pour la défense incendie :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE les tarifs 2020 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent	40,00 €	<b>40,00 €</b>

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

	Tarif 2019	Tarif 2020 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 35 : Ordre de fermeture</li> </ul>	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : 1er rappel</li> <li>▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure</li> <li>▪ J + 45 : Ordre de fermeture</li> </ul>	3,00 € 12,00 €	<b>3,00 €</b> <b>12,00 €</b>
<u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 30 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 38 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 48 : Ordre de fermeture</li> </ul>	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ J : Date de Facture</li> <li>▪ J + 15 : Date d'échéance</li> <li>▪ J + 21 : Rappel unique</li> <li>▪ J + 35 : Remise contentieux</li> </ul>	12,00 €	<b>12,00 €</b>

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) :	53,00 €	<b>53,00 €</b>
Frais d'ouverture de branchement	53,00 €	<b>53,00 €</b>
Frais de déplacement pour raisons injustifiés	53,00 €	<b>53,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

↪ **APPROUVE les tarifs 2020 présentés ci-dessus.**

## **5 – Délégués du SVL au Syndicat Mauges-Gâtine**

La révision des statuts du SIDAEP Mauges Gâtine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, adoptée lors du dernier Comité Syndical, entraîne une nouvelle répartition des sièges au sein de ce Syndicat.

Ainsi, le SVL disposera de 3 membres au sein de cette structure historique, qui alimente en eau le SVL depuis sa création.

Mme la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical la nomination des membres suivants :

- Mme Dominique REGNIER.
- M. Yannick VERGNAULT, actuellement Vice-Président du SIDAEP Mauges-Gâtine
- M. Christian BÉTEAU, actuellement membre du Bureau du SIDAEP Mauges Gâtine.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,**

↪ **APPROUVE la nomination des 3 délégués désignés ci-dessus.**

## 6 – Point Technique : Les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable



### LE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

#### LA PARTIE PREPARATOIRE

- ETABLISSEMENT DES DT (DÉCLARATIONS DE TRAVAUX) POUR CONNAITRE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX EXISTANTS SUR LE SITE
- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE
- ETUDE DE SOL POUR LES PLUS GROS CHANTIERS



## LES ETUDES DU SVL

- DIMENSIONNEMENT DES RÉSEAUX A POSER (CALCUL DU DÉBIT DEMANDE, BESOIN DE POTEAU INCENDIE ?...)
- ETABLISSEMENT DU PLAN DES TRAVAUX
- RÉALISATION DU DEVIS QUANTITATIF
- RÉDACTION DE L'ORDRE DE SERVICE POUR L'ENTREPRISE



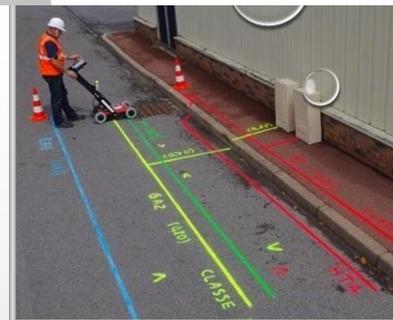
## LA PARTIE ADMINISTRATIVE

- ETABLISSEMENT DES DICT (DÉCLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX) PAR L'ENTREPRISE POUR CONNAITRE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX EXISTANTS SUR LE SITE
- DEMANDE DES PERMISSIONS DE VOIRIE ET DES ARRÊTÉS DE VOIRIE
- ETABLISSEMENT DU DOSSIER D'EXPLOITATION DES DÉVIATIONS ÉVENTUELLES
- INFORMATION DES RIVERAINS



## LES PRÉPARATIFS DU CHANTIER

- RÉUNION PRÉPARATOIRE AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS (MAIRIE, GESTIONNAIRE DE VOIRIE...)
- RÉALISATION D'UN CONSTAT D'HUISSIER
- MARQUAGE PIQUETAGE DES RÉSEAUX EXISTANTS
- INSTALLATION DES PANNEAUX DE DEVIATION





## LA POSE DE LA CANALISATION PRINCIPALE

- RABOTAGE DE LA CHAUSSEE
- TRANCHÉE D'ENVIRON 50 CM DE LARGE ET 1,10M DE PROFONDEUR
- SABLAGE DU FONDE FOUILLE
- POSE DE LA CONDUITE PRINCIPALE
- SABLAGE DU DESSUS DE LA CONDUITE
- REMBLAIEMENT ET COMPACTAGE

## LES CONTRÔLES

- MISE EN EAU DE LA CONDUITE PRINCIPALE
- ESSAI DE PRESSION A 1,5 FOIS LA PRESSION DE SERVICE
- PRÉLÈVEMENT DE CONTRÔLE DE L'EAU DE LA NOUVELLE CONDUITE
- ANALYSE DE L'EAU POUR RECHERCHE DE BACTÉRIES ÉVENTUELLES APRÈS MISE EN CULTURE PENDANT 72 HEURES



## REPRISE DES BRANCHEMENTS

- APRÈS LES RÉSULTATS D'ANALYSE CONFORMES, REPRISE DES BRANCHEMENTS SUR LA NOUVELLE CONDUITE .
- LES DEUX CONDUITES SONT ALORS EN SERVICE EN MÊME TEMPS.





## LES RACCORDEMENTS



## LA FIN DU CHANTIER

- TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE
- RÉALISATION DE L'ATTACHEMENT (CONSTAT CONTRADICTOIRE DES TRAVAUX RÉALISÉS)
- ESSAI DES POTEAUX INCENDIE
- PLAN DE RÉCOLEMENT ET INTÉGRATION DANS LE SIG DU SVL

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.*

*La Présidente*

*Dominique REGNIER*

*Le Secrétaire de Séance*

*Josette DUFAURET*